CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la SÉANCE du 10 juillet 2023

Le dix juillet deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montreuil-sur-Maine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Vincent VIGNAIS, Maire.

Étaient présents : Vincent VIGNAIS, Vincent LEBRETON, Gwénaëlle GUILLON, Xavier MASSERON, Éric DUMONT, Yannick BARNIQUEL, Patricia NICOLAS, Bénédicte TENÈZE, Frédéric HERBERT, Régis REILLON, Florence GUILLOU, Ludovic CHESNEAU.

Étaient absents excusés : Stéphane ROUSSEAU (pouvoir donné à Bénédicte TENEZE), Audrey MAZELLA (pouvoir donné à Vincent VIGNAIS).

Était absente non excusée : Marie-Françoise BELLIER-POTTIER

Secrétaire de séance : Éric DUMONT

Convocation du 5 juillet 2023
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 12

Le Maire demande au Conseil Municipal de retirer de l'ordre du jour la question suivante : « Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2023 », celui-ci n'ayant pas encore été finalisé.

DCM20230710-01 **Approbation du retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou**
Sur Proposition du Maire,
Vu le Code Général des Collectivités notamment son article L 5211-19,
Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL/2016-178 en date du 16 décembre 2016 portant fusion des communautés de communes du Haut-Anjou, d'Ouest-Anjou et de la région du Lion d'Angers,
Vu les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1er janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-le-Fresne et de Saint-Sigismond,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Saint-Sigismond n°2023-19 en date du 25 mai 2023 demandant le retrait de la commune de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 en vue de rejoindre, dans le cadre de la commune nouvelle, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ;
Vu l'étude d'impact établie à l'initiative de la commune de saint-Sigismond ;
Vu l'approbation du retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 par la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou par délibération n°2023-06-29-01 du 29 juin 2023 ;

CONSIDERANT l'opportunité pour la commune de Saint-Sigismond de créer une commune nouvelle avec la commune d'Ingrandes-Le-Fresne ;

CONSIDERANT que la création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de cette dernière à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent nécessite le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou ;
CONSIDERANT le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la n°2023-06-29-01 du 29 juin 2023 de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 ;

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté de commune des Vallées du Haut-Anjou.

DCM20230710-02 **Convention avec le SIEML pour l'aménagement de la Résidence du Parc**
Dans le cadre des travaux d'aménagement du lotissement « Résidence du Parc », il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire pour la réalisation coordonnée des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public,

Le coût des travaux s'élève à 11 530.75 € TTC pour la maîtrise d'ouvrage du SIELM pour la réalisation d'un réseau électrique de distribution d'électricité et la maître d'ouvrage de la commune de Montreuil sur Maine pour la réalisation d'un réseau d'éclairage public,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML pour l'opération d'aménagement de la « Résidence du Parc ».
- Inscrit le montant total restant à charge de la commune, soit 11 530.75 € TTC au budget annexe du lotissement Résidence du Parc au compte 605.

DCM20230710-03 **Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT)**
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le Projet Educatif des Temps Périscolaires étant donné le personnel d'encadrement des temps d'accueil périscolaires,
Considérant que l'accueil périscolaire est de plus en plus fréquenté depuis que la semaine d'école se déroule sur quatre jours par semaine ;
Considérant qu'il était nécessaire de mettre à jour le Projet Educatif des temps d'accueil périscolaire des enfants ;
LE CONSEIL MUNICIPAL ; après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte le Projet Educatif des temps d'accueil périscolaire.

QUESTIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- Prochain Conseil Municipal : Vendredi 1er septembre 2023 à 20h30.

Sans autre question et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Vincent VIGNAIS
Maire

Eric DUMONT
Secrétaire